

Conditions Générales (CG)

Prestations en ligne de la commune de Lausanne

1. Champ d'application

1. Les présentes conditions générales (ci-après *les CG*) règlent les rapports juridiques entre la Commune de Lausanne (ci-après la *commune*) et les utilisateurs des prestations en ligne (ci-après respectivement l'*utilisateur* et les *prestations en ligne*) mises à disposition par la *commune* dans le cadre de l'utilisation par ces derniers d'un compte utilisateur (ci-après le *compte*) et des *prestations en ligne*.

2. Objet du contrat

1. Le contrat porte sur la mise à disposition d'un compte utilisateur (ci-après le *compte*) permettant l'accès et l'usage des *prestations en ligne*. L'acceptation d'éventuelles conditions générales spécifiques à des prestations particulières demeure réservée.

3. Conclusion, durée et fin du contrat

1. Le contrat entre la *commune* et l'*utilisateur* est conclu à l'ouverture du *compte*.
2. Font partie intégrante du contrat le formulaire d'inscription en ligne, les *CG* ainsi que les conditions générales d'utilisation (CGU) du site internet de Lausanne (www.lausanne.ch) en vigueur au moment de l'accès aux *prestations en ligne*.
3. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié en tout temps, par l'une ou l'autre des parties.
4. La résiliation du contrat entraîne la fermeture du *compte* et met fin à l'accès aux *prestations en ligne* associées. Tous les autres rapports juridiques entre la *commune* et l'*utilisateur* subsistent, en particulier ceux noués lors de l'utilisation des *prestations en ligne*.
5. Un *compte* est
 - a) actif après validation de l'adresse email. L'*utilisateur* est tenu de maintenir les informations de son *compte* à jour, notamment son adresse email;
 - b) supprimé après 7 jours s'il n'est pas activé;
 - c) bloqué après 30 jours si l'adresse email est erronée;
 - d) bloqué après 720 jours consécutifs sans utilisation.
6. Le mot de passe du *compte* doit être changé au moins tous les 360 jours, dans le respect des critères de complexité minimaux. A défaut le *compte* sera bloqué dès le 361^{ème} jour après expiration du mot de passe.

4. Modification du contrat

1. La *commune* se réserve le droit d'adapter en tout temps les conditions du contrat. Dans un tel cas, une nouvelle version des *CG* est soumise à l'*utilisateur* lors de la prochaine utilisation du *compte*.
2. La *commune* peut, en tout temps, unilatéralement et sans autres formalités, modifier l'aspect, le contenu et les fonctionnalités du *compte* ou des *prestations en ligne*.



5. Données transmises par client

1. L'utilisateur s'engage à transmettre à la *commune* des données exactes et complètes. Il est également responsable de les mettre à jour sans délai.
2. Il veille à utiliser les *prestations en ligne* et le *compte* dans le respect de la loi, en particulier des dispositions réprimant la soustraction de données (art. 143 et 179novies du Code pénal suisse – CPS), la pornographie dure (art. 197 CPS), les infractions contre l'honneur (injure, calomnie, etc.). Tout cas d'abus dans cette utilisation pourra entraîner la fermeture du *compte*, la résiliation du contrat et l'ouverture de procédures judiciaires.
3. Les données signées électroniquement en utilisant une clé SuisseID sont réputées respecter la forme écrite en regard de la loi sur la signature électronique.

6. Données et foi publiques

1. Les données diffusées dans le cadre des *prestations en ligne* sont réputées dépourvues de foi publique et de présomption d'exactitude.

7. Limitation de responsabilité

1. La *commune* s'efforce d'assurer une disponibilité optimale des *prestations en ligne*. Toutefois, elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages, quels qu'ils soient, résultant de la consultation, de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le *compte* ou les *prestations en ligne*.

8. Clés d'accès et de légitimations

1. L'utilisateur doit conserver secrètement ses clés d'accès au *compte* (par exemple son mot de passe) et ne pas les divulguer à de tierces personnes pour des raisons de confidentialité et de sécurité.
2. L'utilisateur ne doit divulguer ses clés de légitimation qu'à des mandataires ou tierces personnes autorisés. La *commune* n'assume en aucun cas la responsabilité des actes de ces personnes accomplis dans le cadre de l'utilisation des *prestations en ligne*.
3. La *commune* décline toute responsabilité en cas d'utilisation du *compte* et/ou d'accès à des données par un tiers non autorisé.
4. En cas d'identification par l'intermédiaire d'un fournisseur d'identité tiers (Google, Facebook, SuisseId, etc..), les conditions d'utilisation de ce dernier s'appliquent entre lui et l'utilisateur.



9. Conditions techniques

1. Il appartient à l'*utilisateur* de mettre en place les installations techniques compatibles (matériel informatique, système d'exploitation, navigateurs, connexion Internet, etc.) permettant l'accès aux *prestations en ligne*.
2. L'*utilisateur* est responsable de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité de son système informatique (logiciels antivirus, pare-feu, etc.). Il veillera en particulier à effectuer les réglages de sécurité usuels de son système.

10. Traitement et protection des données personnelles

1. Les données personnelles de l'*utilisateur* sont traitées dans le cadre de l'exécution du contrat et des autres relations juridiques entre l'*utilisateur* et la *commune*, conformément à la législation sur la protection des données.
2. L'*utilisateur* dispose d'un droit d'accès aux données personnelles le concernant.
3. La *commune* prend toutes les mesures adéquates afin d'empêcher des tierces personnes d'accéder aux données personnelles de l'*utilisateur* sans le consentement explicite de ce dernier, sauf si des dispositions légales le prévoient.
4. En cas d'identification par l'intermédiaire d'un fournisseur d'identité tiers (Google, Facebook, SuisseId, etc.), la *commune* n'assume aucune responsabilité dans le traitement et la protection des données récoltées par celui-ci.

11. Droit applicable et for

1. Le contrat est soumis exclusivement au droit suisse.
2. Le for est à Lausanne, sous réserve de fors impératifs.

Lausanne, le 20 janvier 2014